

Conseil municipal de Félines-Séance du 8 mars 2018

Le conseil municipal de Félines s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de M. Philippe MEYZONET, son maire. Tous les membres étaient présents.

Approbation du dernier conseil municipal du 10 janvier 2018.

Convention d'utilisation du domaine public au village du Favet

Après la concertation du 3 février 2018 entre élus et habitants du Favet, il a été décidé d'établir une convention. Après lecture, le conseil donne pouvoir de signature à M. le Maire.

Demande d'achat d'une portion de terrain communal au Favet

Une famille résidente au Favet souhaite acheter la parcelle du domaine public située au-devant de leur maison.

Le conseil est favorable à cette demande. Il précise que cette vente nécessite une enquête publique pour le déclassement de terrain communal. Si les conclusions du commissaire enquêteur sont favorables, la mairie acceptera de céder cette parcelle au prix de 2€ le m². Les frais d'arpentage, d'enquête et d'acte notarié seront à la charge des acheteurs.

Le conseil donne pouvoir à M. le Maire pour le lancement de la procédure d'enquête publique et autorisation de signature pour toute pièce afférente à ce dossier.

Communauté d'agglomération

- La communauté d'agglomération du Puy en Velay demande l'approbation du conseil quant au rapport de la CLECT pour le transfert de la compétence petite enfance et des zones à activités économiques déjà présentes dans l'ancienne communauté d'agglomération. Le conseil émet un avis favorable.
- La communauté d'agglomération informe aussi les communes du montant provisoire de l'attribution de compensation pour l'année 2018.

Les différents dossiers en cours

- **Eclairage public**
 - ◇ M. le Maire a le plaisir d'annoncer que le projet de rénovation de l'éclairage public a été retenu et financé à 50% par l'Etat au titre du TEPCV « Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte », dispositif relayé par le Parc Naturel du Livradois Forez, 30% à la charge du Syndicat des Energies de la Haute-Loire. Les 20% restants seront à la charge de la commune. Une convention sera signée entre le syndicat des Energies 43 et la commune.

- **Fonds 199 n°2 :réfection et élargissement de la voirie Almances – Almancette**

Le département de la Haute-Loire lance le second appel à projets fonds 199 et soutient financièrement à hauteur de 40% sur des projets plafonnés à 50 000€ HT.

La voie communale VC n°6 est en mauvais état. Le conseil décide de procéder à une réfection de cette voirie communale et de déposer une demande de subvention au titre du second fonds 199, Il donne pouvoir à M. le maire pour monter ce dossier de demande de subvention.

Aide financière du Département grâce au dispositif 43-11

M. le maire informe le conseil que le Département accorde une enveloppe importante d'aide financière pour les grands projets communaux et intercommunaux. Chaque EPCI dispose d'une enveloppe. .

La communauté d'agglomération a la charge de répartir la somme allouée et a retenu le projet de réhabilitation de l'ancien couvent à Félines.

Elle octroie une subvention de 80 000,00€ pour une dépense plafonnée à 400 000,00€ dans le cadre du projet de réhabilitation de l'ancien couvent

Le conseil, après en avoir délibéré, décide de déposer un dossier de demande de subvention pour le fonds 43-11 pour la réhabilitation de l'ancien couvent concernant les tranches 1 et 2.

Il donne tout pouvoir à M. le maire pour le dépôt de cette demande de subvention.

Aide régionale à l'investissement en faveur des communes rurales de moins de 1000 habitants

M. le maire informe les conseillers d'une aide à l'investissement proposée par la Région AURA pour les communes de moins de 1000 habitants. Deux projets peuvent être déposés mais un seul sera retenu. .

Projet 1 : Régie de transport de la commune : achat d'un nouveau minibus scolaire

M. le Maire rappelle aux conseillers que le fourgon scolaire a été acquis en 2007 .

Il faut songer à le remplacer autant par sécurité des écoliers transportés que pour la fiabilité du matériel. Des devis seront demandés.

Projet 2 : Mise en enrobé de la cour de l'école

Le conseil propose de présenter en deuxième projet la mise en enrobé de la cour de l'école.

En effet, la cour est actuellement recouverte de sable et rend l'accès difficile aux personnes à mobilité réduite.. Cet espace dessert également la salle polyvalente.

Le conseil décide de déposer une demande de subvention pour ces deux projets au titre de l'aide régionale à l'investissement. Le conseil donne pouvoir à M. le maire pour le montage des dossiers. .

Questions diverses

Analyse du radon au sein de l'école

Le rapport remis par la société Audit Construction fait état d'un taux supérieur à celui autorisé.

Après avoir tout mis en œuvre pour favoriser une meilleure circulation continue de l'air (VMC et grilles d'aération) dans le bâtiment, le conseil demande à ce qu'un deuxième contrôle soit effectué le plus rapidement possible.

Charpente du bâtiment de la mairie

Il a été décelé la présence de vers. Le conseil donne son accord pour demander des devis de traitement de la charpente.

Borne Wifi 43 à l'agence postale.

Une nouvelle organisation des services informatiques de l'agence postale demande à ce que l'abonnement de la ligne téléphonique soit modifié. Le conseil donne son accord à cette modification de contrat téléphonique et Internet.

Cours de gym à destination des seniors de Félines

Dans le cadre du projet prévention et perte d'autonomie, l'UFOLEP propose un cours de gym d'entretien gratuit .

Le conseil ne voit pas d'opposition à la mise en place de ce cours de gymnastique s'il y a une fréquentation suffisante des seniors.

Adressage –dénomination des voies –numérotation des habitations

Un courrier rappelle l'importance de la démarche pour le très haut débit, et pour tous les acteurs publics et privés qui ont à connaître des adresses localisables. Le conseil prévoit d'enclencher cette démarche en fin d'année.

Cinéparc

La cotisation annuelle aux services de Cinéparc est en augmentation sensible. La moyenne de fréquentation aux séances de cinéma en soirée est de 14 personnes.

Compte tenu de l'impact financier important pour les collectivités, les conseillers s'interrogent sur l'avenir de Cinéparc à Félines.

CCAS

Le Maire informe le conseil de la démission de Mme Colette MATHIEU déléguée aux personnes handicapées au sein du CCAS.

La séance est levée à 18 :30. .